

Règlement ministériel du 13 août 2025 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur la N27 et la N27C entre Goebelsmuehle et Lultzhausen à l'occasion d'une manifestation

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de la manifestation « Vêlosummer 2025 », il y a lieu de réglementer la circulation sur la N27 et la N27C entre Goebelsmuehle et Lultzhausen ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Pendant le déroulement de la manifestation, l'accès aux voies publiques citées ci-dessous est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs :

- la N27 entre Goebelsmuehle et Heischtergronn (N27 PR19,00+045 - N27 PR27,50+149) ;
- la N27 entre Esch-sur-Sûre et Lultzhausen (N27 PR30,50+020 - N27 PR35,50+415) ;
- la N27C à Esch-sur-Sûre (N27C PR0,00+000 - N27C PR0,50+181).

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2.

Cette interdiction ne s'applique pas aux conducteurs de véhicules autorisés par l'organisateur de la manifestation à y participer, à l'accompagner ou à veiller au bon déroulement de la manifestation, pour autant que les besoins de celle-ci l'exigent et sous réserve que les conducteurs desdits véhicules tiennent compte en toute circonstance des exigences de la sécurité de la circulation routière.

Une déviation est mise en place.

Art. 2. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 3. Le présent règlement prend effet le 23 août 2025 et reste en vigueur jusqu'à la fin de la manifestation.

Luxembourg, le 13 août 2025
La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes